

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'éducation,
de la jeunesse et des sports

Papeete, le 26 SEP. 2025

N° 132-2025

Document mis
en distribution

Le 26 SEP. 2025

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Faaroa et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports,

par Monsieur le représentant Ah Ky TEMARII

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3857/PR du 16 juin 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Faaroa et affectation de son résultat.

1.- RAPPEL SOMMAIRE DES MISSIONS ET DES MOYENS

Pour de plus amples informations relatives à cet établissement public d'enseignement du 2nd degré, le rapporteur invite ses collègues à consulter l'annexe à ce rapport ainsi que le rapport d'activité 2023.

1.1 Missions et présentation de l'établissement

Le collège de Faaroa est un établissement public d'enseignement créé par la délibération n° 93-41 AT du 10 juin 1993 portant modification de la délibération n° 88-145 At du 20 octobre 1988 modifiée portant création des établissements publics territoriaux d'enseignement du premier et second cycle du second degré.

Ses attributions sont fixées par l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, qui charge entre autres les établissements de :

- dispenser un enseignement secondaire en continuité du primaire, visant à donner aux élèves une culture adaptée à leur société et à révéler leurs aptitudes et leurs goûts ;
- organiser le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire ;
- ouvrir l'établissement sur son environnement social, culturel et économique ;
- préparer l'orientation ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des élèves ;
- établir le projet d'établissement qui définit, sous forme d'objectifs et de programmes d'actions dans le cadre de moyens humains, matériels et financiers disponibles, les modalités propres de mise en œuvre des programmes nationaux et des orientations du Pays.

Le collège bénéficie depuis la rentrée d'août 2013 d'un dispositif d' « unité localisée pour l'inclusion scolaire » (Ulis¹ collège) destiné aux élèves en situation de handicap.

¹ Nouvelle appellation de l' « unité pédagogique pour l'intégration » (UPI)

L'établissement intègre également un CETAD² proposant les certificats polynésiens d'aptitude professionnelle (CPAP) suivants :

- en 2021 : CPAP Polyvalent du bâtiment (PB) et CPAP Petite et Moyenne hôtellerie (PMH) ;
- en 2022 : CPAP Gestion et exploitation en milieu marin (GEMM)³ et CPAP PMH.

1.2 Moyens humains

Pour l'exercice 2023, le Collège de Faaroa disposait des moyens humains suivants :

Catégories de Personnel	2023	Évolution N-1
Personnel de Direction	1	→ + 0
Personnel Administratif	2	→ + 0
Personnel d'Encadrement	9	→ + 0
Personnel d'Entretien et de Santé	8	→ + 0
SOUS-TOTAL P.N.E.⁴	20	→ + 0
Personnel Enseignant	22	→ + 0
TOTAL	42	→ + 0

Depuis 2020, il est noté une stabilité au niveau des moyens humains de l'établissement.

1.3 Moyens financiers

L'établissement a disposé des moyens financiers suivants au cours de l'exercice considéré :

Années	Effectif élèves	Subventions ⁽¹⁾		Participation CPS ⁽²⁾		Ressources propres ⁽³⁾		Autres ressources ⁽⁴⁾		TOTAL	
		en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	%	en F CFP	Évolution N-1 (%)
2023	195	33 303 137	77,2	2 979 580	6,9	6 577 267	15,3	238 435	0,6	43 098 419	↗ - 7,2

⁽¹⁾ Dotations et subventions

⁽²⁾ Participation de la CPS pour les élèves boursiers

⁽³⁾ Ressources directement tirées de l'activité de l'établissement telles que ventes de produits ou de prestations de service

⁽⁴⁾ Toute ressource de fonctionnement ne rentrant pas dans les catégories précédentes

La dotation globale de fonctionnement constitue la principale source de financement (57% du montant total des subventions) avec un montant de 19 001 160 F CFP. Par ailleurs, l'établissement a redistribué près de 5 566 800 F CFP aux élèves bénéficiaires des bourses du Pays (17 % du total des subventions).

Le collège a également bénéficié de subventions spécifiques relatives :

- aux fonds sociaux collégien 2022 et 2023 (soit au total 2 016 764 F CFP, ce qui représente 6% au total des subventions) ;
- aux divers achats et travaux tels que l'interphone pour une ouverture sécurisée, des mousses pour poteaux du gymnase, l'achat et la pose des serrures électroniques, l'élagage des arbres, l'étude topographique pour le bitumage du parking et l'achat et la pose des climatiseurs dans les bureaux du bâtiment administratif, la salle informatique, la salle technologique et l'infirmerie (soit un total de 5 771 916 F CFP, ce qui représente 17% au total des subventions).

2.- EFFECTIF ET RÉSULTATS SCOLAIRES

2.1 Effectifs scolaires

À la rentrée scolaire 2023, l'effectif réel des élèves du Collège de Faaroa s'établit à 177, auxquels s'ajoutent les élèves relevant du CETAD (18 en 2022), portant le nombre d'élèves scolarisés au sein de l'établissement à 195 en 2023.

² Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement

³ En raison de difficultés de recrutement, la formation PB a été remplacée en 2022 par la formation GEMM

⁴ P.N.E. : Personnel Non Enseignant.

Effectifs	2023	Évolution N-1
6 ^e	58	↗ +7
5 ^e	49	↗ +10
4 ^e	37	↘ -5
3 ^e	33	↘ -3
Dont ULIS	12	→ +0
SOUS-TOTAL COLLÈGE	177	↗ +9
CPAP PMH	8	↘ -1
CPAP GEMM	6	→ +0
CPAP BP		
SOUS-TOTAL CETAD	14	↗ +3
TOTAL	191	↗ +8

Une augmentation des effectifs scolaires est donc constatée en 2023. Pour rappel, le secteur de recrutement de l'établissement est constitué de 3 écoles et s'étend sur une zone allant d'Avera à Fetuna. Plus de 80 % des élèves proviennent des catégories socio-professionnelles défavorisées, expliquant ainsi le taux d'élèves boursiers élevé (80,76 % d'élèves boursiers au collège et 92,85 % au CETAD).

2.2 Résultats des évaluations à l'entrée en 6^e

En 2023, les résultats des évaluations de début de 6^e de l'établissement étaient les suivants (*pourcentage d'élèves à besoins et ayant une maîtrise fragile*) :

Français	Élèves évalués	Compréhension de l'oral	Constituants d'une phrase	Orthographe	Lexique	Compréhension de l'écrit	Fluence
2023	55	63,6%	85,5%	87,3%	87,3%	83,6%	81,8%

Mathématiques	Élèves évalués	Nombres et calculs	Espace et géométrie	Grandeurs et mesures	Résolution de problèmes	Automatismes
2023	55	90,9%	87,27%	85,46%	90,9%	87,3%

Au regard des résultats obtenus, il est constaté que les élèves de 6^e ont davantage de besoins identifiés en français, pour ce qui concerne l'orthographe, le lexique et la maîtrise des constituants d'une phrase (grammaire), et en mathématiques, pour ce qui concerne les nombres et calculs et la résolution de problèmes.

2.3 Résultats des évaluations à l'entrée en 4^e

En 2023, les résultats des évaluations de début de 4^e de l'établissement étaient les suivants (*pourcentage d'élèves à besoins et ayant une maîtrise fragile*) :

Français	Élèves évalués	Compréhension de l'oral	Constituants d'une phrase	Orthographe	Lexique	Compréhension de l'écrit	Fluence
2023	34	70,6%	73,5%	79,4%	73,5%	79,4%	85,3%

Mathématiques	Élèves évalués	Nombres et calculs	Espace et géométrie	Grandeurs et mesures	Résolution de problèmes	Automatismes
2023	31	80,6%	90,3%	93,6%	90,3%	87,1%

Au regard des résultats obtenus, il est constaté que les élèves de 4^e ont davantage de besoins identifiés en français, pour ce qui concerne la fluence, la compréhension de l'écrit et l'orthographe, et en mathématiques, pour ce qui concerne les grandeurs et mesures, l'espace et géométrie et la résolution de problèmes.

2.4 Taux de réussite aux examens

Pour les sessions d'examen de 2023, les taux de réussite du Diplôme national du brevet (DNB) et des CPAP sont les suivants :

	Diplôme ⇒	Diplôme National du Brevet (DNB), série générale		CPAP PMH		CPAP GEMM	
		Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1	Taux	Évolution N-1
2023	Collège de Faaroa	64,7%	↘ - 14%	80%	↘ - 20%	-	-
	Polynésie française	79,1%	↘ - 0,5 %	84,4%	↘ - 8,6%	80 %	↘ - 20 %

Il est constaté que les résultats au DNB et au CPAP PMH de la session 2023 sont inférieurs aux moyennes académiques. Il est à noter que le confinement lié à la crise sanitaire a entraîné une certaine tolérance au niveau de la notation en contrôle continu pour les candidats au DNB.

Pour le CPAP, traditionnellement, les résultats du CETAD présentent un taux de réussite de 100%. Malgré une légère baisse en 2023, le niveau de réussite des élèves reste correct. Ces résultats en CPAP PMH s'expliquent par de nombreux temps de co-intervention dans les matières générales, une faiblesse des effectifs et une bonne relation entre les enseignants et leurs élèves.

S'agissant des résultats en CPAP GEMM, aucune donnée n'est disponible pour le collège de Faaroa. Il est probable qu'aucun candidat ne se soit présenté à la session d'examen de 2023.

2.5 Taux d'orientations post-3^e

En 2023, les orientations post-3^e des élèves du Collège de Faaroa ont été les suivantes :

	2022-2023
2 ^e générale et technologique	32,4 %
2 ^e professionnelle	47,1 %
CAP	5,9 %
CETAD	14,7 %

Le taux d'orientation dans la voie générale et technologique demeure inférieur à 50 %. Depuis quelques années, il est constaté une augmentation du pourcentage d'élèves qui s'orientent vers les formations professionnelles au détriment de la seconde générale.

3.- EXAMEN DU COMPTE FINANCIER

À la clôture de l'exercice 2023, le compte financier du Collège de Faaroa est présenté de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT ⁵			SECTION INVESTISSEMENT		
Recettes	Dépenses	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat
41 417 841	40 731 566	686 275	1 680 578	2 160 712	- 480 134

Le résultat de fonctionnement excédentaire de 686 275 F CFP découle du bilan positif du service spécial de restauration et d'hébergement (SRH) avec une plus-value de 1 155 272 F CFP.

En recettes de la section d'investissement, le collège enregistre une subvention d'investissement de 1 680 578 F CFP pour l'achat de climatiseurs. Le résultat déficitaire de 480 134 F CFP pour la section d'investissement s'explique par l'achat sur fonds propres d'un climatiseur pour la salle du personnel (268 094 F CFP) et l'achat d'une fenêtre et une porte pour une salle de cours (212 040 F CFP).

⁵ Le résultat de fonctionnement ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'établissement.

4.- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil d'établissement se prononce sur l'affectation du résultat à chaque fin d'exercice. Il affecte ainsi tout ou partie du résultat à un compte distinct des réserves générales de l'établissement. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de l'établissement a été ventilé ainsi :

Années	Résultats de fonctionnement en +/-	Répartition des résultats		
		Établissement Compte 10681	Services spéciaux Compte 10684	Service de restauration et hébergement Compte 10687
2023	686 275	- 468 997	-	+ 1 155 272

5.- FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement correspond à la somme dont l'établissement dispose pour couvrir ses dépenses en autonomie sans recourir à des financements extérieurs et qui peut être mobilisée très rapidement⁶.

Années	Variation du Fonds de Roulement	Fonds de Roulement	Jours en FdR		
			Nombre	Rappel N-1	Évolution N-1
2023	+724 309	7 005 802	63	59	↗ +4

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement est arrêté à la somme de 7 005 802 F CFP et représente ainsi 63 jours de fonctionnement, ce qui traduit la bonne santé financière du Collège de Faaroa.

6.- TRAVAUX EN COMMISSION

Examiné en commission le 24 septembre 2025, le présent projet de délibération a suscité des discussions portant principalement sur les points suivants.

Tout d'abord, il a été précisé que l'établissement est en bonne santé financière, le taux d'exécution budgétaire s'élevant à plus de 90 % en dépenses et en recettes. En outre, le suivi réalisé par le gestionnaire du collège sur le SRH permet à l'établissement de présenter un bilan positif tout en préservant la qualité des repas pour les élèves.

S'agissant des bourses, le souhait de voir une meilleure répartition des parts de bourses au profit des Iles Sous-le-Vent a été exprimé. Cette demande se justifie notamment par la double insularité subie par les établissements de ce groupe d'îles.

Au niveau des besoins en ressources humaines, la création d'un poste de secrétaire d'intendance pour le collège de Faaroa devrait être envisagée afin de pallier les absences éventuelles de l'agent gestionnaire.

Enfin, les problématiques relatives à l'absentéisme sont identiques à celles de l'exercice précédent. En effet, il a été souligné que les élèves absents accompagnent généralement leur famille dans diverses activités professionnelles et accumulent, par voie de conséquence, du retard dans le suivi du programme scolaire.

* * * * *

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Ah Ky TEMARII

⁶ Le fonds de roulement négatif révèle un déséquilibre financier préjudiciable à l'établissement. Un fonds de roulement équivalent à moins de 15 jours de fonctionnement demande à être reconstitué pour atteindre un minimum de 30 jours. À contrario, un fonds de roulement très supérieur à 30 jours traduit de l'argent qui n'est pas au service des élèves. Lorsque le nombre de jours en fonds de roulement est d'au moins 30, il est considéré que l'établissement est en bonne santé financière.

DONNÉES GÉNÉRALES CONCERNANT LE COLLÈGE DE FAAROA

1 MOYENS HUMAINS

Catégories de Personnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel de Direction	1	1	1	1	1	1	1
Personnel Administratif	2	2	5,25	6	2	2	2
Personnel d'Encadrement	3,5	3,5	7	7	9	9	9
Personnel d'Entretien et de Santé	7	6	5	6	8	8	8
SOUS-TOTAL P.N.E. ¹	13,5	12,5	18,25	20	20	20	20
Personnel Enseignant	21,7	24	24	22	22	22	22
TOTAL	35,2	36,5	42,25	42	42	42	42

2 EFFECTIFS SCOLAIRES

Effectifs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6 ^o	59	67	46	52	44	51	58
5 ^o	48	55	63	50	46	39	49
4 ^o	60	39	52	62	40	42	37
3 ^o	45	60	34	43	51	36	33
SOUS-TOTAL COLLÈGE	212	221	195	207	181	168	177
CPAP PMH	12	9	14	16	11	9	8
CPAP GEMM						6	6
CPAP BP	18	10	9	9	3		
SOUS-TOTAL CETAD	30	19	23	25	14	15	14
TOTAL	242	240	218	232	195	183	191 ²

3 RÉSULTATS SCOLAIRES

3.1 Diplôme National du Brevet (DNB), série générale et technologique

Établissement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège de Faaroa – Raiatea	71,1%	67,4%	73,0%	88 %	66,7 %	77 %	64,7 %
Polynésie française	84,4%	73,3%	79,0%	87,5 %	74,8 %	79,6 %	79,1 %

3.2 Certificats polynésiens d'aptitude professionnelle (CPAP)

- CPAP Petite et moyenne hôtellerie (PMH)

Établissement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège de Faaroa – Raiatea		100 %	88 %	100 %	100 %	100 %	80 %
Polynésie française	86,76 %	83,33 %	93,75 %	90 %	96,6 %	93,0 %	84,4 %

- CPAP Polyvalent du bâtiment (PB)³

Établissement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège de Faaroa – Raiatea		100 %	88 %	100 %	80 %		
Polynésie française	77,94 %	83,33 %	96,67 %	93,9 %	93,8 %	93,3 %	72 %

- CPAP Gestion et Exploitation en Milieu Marin (GEMM)

Établissement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège de Faaroa – Raiatea						Aucun candidat	Aucune donnée
Polynésie française			100 %	90,9 %	100 %	100 %	80 %

¹ P.N.E. : Personnel Non Enseignant.

² Enquête de rentrée 2023-2024 de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)

³ En raison de difficultés de recrutement, la formation PB a été remplacée en 2022 par la formation Gestion et Exploitation en Milieu Marin (GEMM)

4 MOYENS FINANCIERS

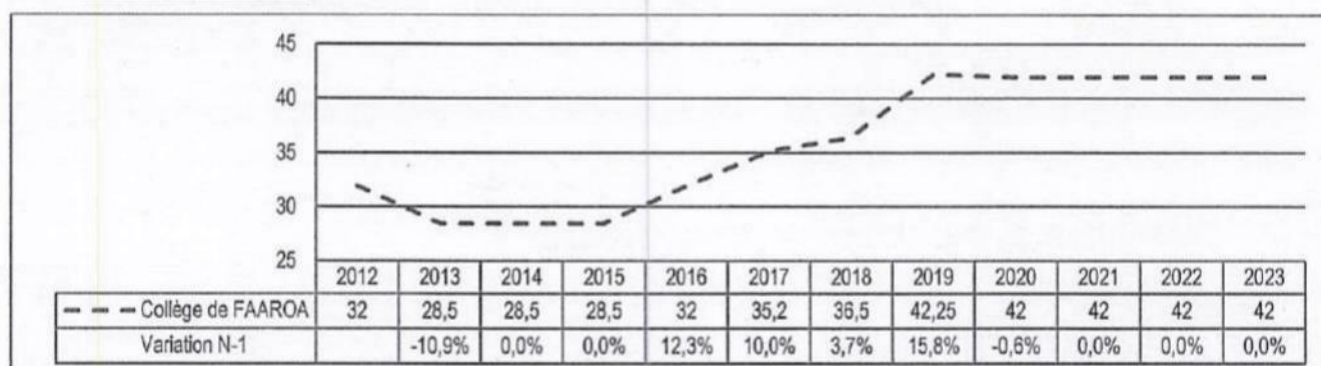
Désignation	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Subventions ⁴	23 976 745	63,6	28 191 399	64,1	27 842 507	68,8	36 481 711	79,2	39 548 958	78,9	28 489 907	61,4	33 303 137	77,2
Participation de la CPS ⁵	3 517 375	9,3	3 578 460	8,1	3 407 460	8,4	3 049 215	6,6	3 035 820	6,0	3 125 690	6,8	2 979 580	6,9
Ressources propres ⁶	8 326 483	22,1	11 824 177	26,9	8 303 986	20,5	6 445 870	14	7 512 145	15,0	7 660 927	16,5	6 577 267	15,3
Autres ressources ⁷	1 878 018	5,0	353 874	0,8	926 976	2,3	82 592	0,2	16 736	0,03	7 159 504	15,4	238 435	0,6
TOTAL	37 698 621		43 947 910		40 480 929		46 059 388		50 113 659		46 436 028		43 098 419	

5 COMPTES FINANCIERS

	SECTION FONCTIONNEMENT ⁸			SECTION INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat
2017	37 698 621	39 567 999	- 1 869 378	0	423 685	- 423 685
2018	43 947 910	46 412 169	- 2 464 259	0	178 455	- 178 455
2019	40 480 929	40 032 323	448 606	0	0	0
2020	46 059 388	45 885 018	174 370	0	439 610	- 439 610
2021	49 988 135	49 539 985	448 150	125 524	957 943	- 832 419
2022	39 301 628	38 874 658	426 970	7 134 400	900 994	6 223 406
2023	41 417 841	40 731 566	686 275	1 680 578	2 160 712	- 480 134

6 ÉVOLUTIONS SUR LA PÉRIODE 2012-2023

6.1 Effectifs de personnel



Graphique n° 1 : Effectifs de personnel sur la période 2012-2023

6.2 Effectifs scolaires



Graphique n° 2 : Effectifs scolaires sur la période 2012-2023

⁴ Dotations et subventions (comptes 7442, 7446 et 7448).

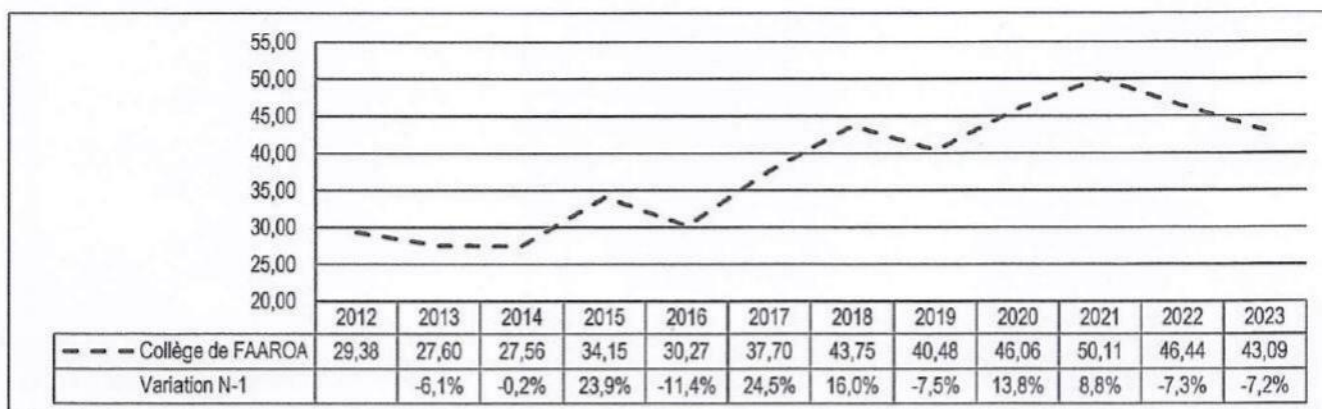
⁵ Participation de la CPS pour les élèves boursiers (compte 7087).

⁶ Ressources directement tirées de l'activité de l'établissement telles que ventes de produits ou de prestations de service (tous les comptes 70x sauf 7087).

⁷ Toute ressource de fonctionnement ne rentrant pas dans les catégories précédentes (comptes 71x, 72x, 74x autres que 7442, 7446 et 7448, 75x, 76x, 77x et 78x).

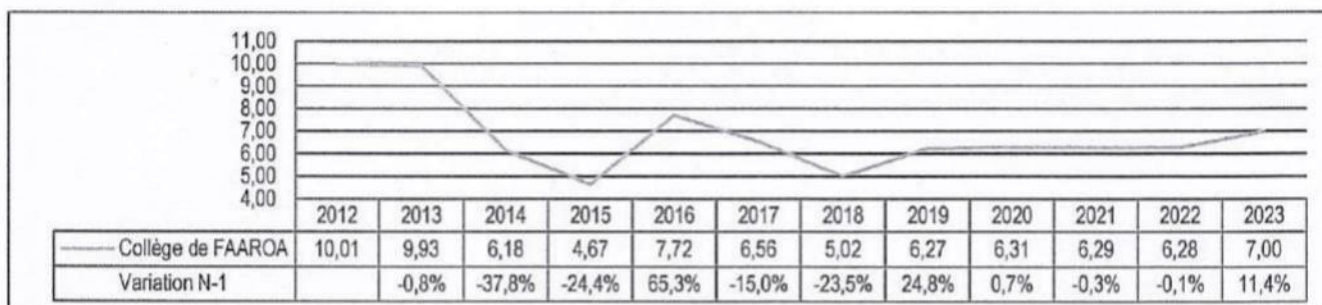
⁸ Le résultat de fonctionnement ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire des activités normales réalisées de manière habituelle par l'établissement.

6.3 Moyens financiers



Graphique n° 3 : Moyens financiers en fonctionnement sur la période 2012-2023 (en millions de FCFP)

6.4 Fonds de roulement



Graphique n° 4 : Fonds de roulement sur la période 2012-2023 (en millions de FCFP)

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DEE24202766DL-5

DÉLIBÉRATION N° 2026-17/APF

DU 15 JANVIER 2026

portant approbation du compte financier 2023 du
collège de Faaroa et affectation de son résultat

LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifiée, portant création des établissements publics territoriaux d'enseignement du premier et second cycle du second degré ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1843 CM du 13 octobre 2023 portant organisation et fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des Etablissements publics territoriaux ;

Vu l'arrêté n° 1173 CM du 17 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry Laurent GALLAND personnel de direction classe normale, en qualité de principal du collège de Faaroa ;

Vu la délibération n° 44-2022 du conseil d'établissement du 22 novembre 2022 approuvant le budget de l'exercice 2023 du collège de Faaroa, rendue exécutoire par l'arrêté n° 596 MEA du 17 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté n° 817 CM du 16 juin 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 42/2026/APF/SG du 9 janvier 2026 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 132-2025 du 26 septembre 2025 de la commission de l'emploi et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 15 janvier 2026

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le montant définitif des recettes du compte financier du collège de Faaroa pour l'exercice 2023 est arrêté à la somme de quarante-trois millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent dix-neuf francs CFP (43 098 419 F CFP) se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement	41 417 841 F CFP
Opérations en capital	1 680 578 F CFP
TOTAL	43 098 419 F CFP

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte financier du collège de Faaroa pour l'exercice 2023 est arrêté à la somme de quarante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-dix-huit francs CFP (42 892 278 F CFP) se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement	40 731 566 F CFP
Opérations en capital	2 160 712 F CFP
TOTAL	42 892 278 F CFP

Article 3.- Le compte financier du collège de Faaroa pour l'exercice 2023, annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
RECETTES (en F CFP)	41 417 841	1 680 578	43 098 419
DÉPENSES (en F CFP)	40 731 566	2 160 712	42 892 278
RÉSULTATS	686 275	-480 134	206 141

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du collège de Faaroa, soit un excédent de six cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-quinze francs CFP (686 275 F CFP), est affecté aux comptes :

- 10681 – Établissement :	- 468 997 F CFP
- 10684 – Services spéciaux :	0 F CFP
- 10687 – Service de restauration et hébergement :	1 155 272 F CFP

Article 5.- Au 31 décembre de l'année 2023, le fonds de roulement du collège de Faaroa est de sept millions cinq mille huit cent deux francs CFP (7 005 802 F CFP).

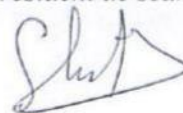
Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,



Teumere ATGER-HOI

Le Président de séance,



Edwin SHIRO-ABE PEU